ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 59788

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les préoccupations des praticiens gynécologues confrontés à une absence de reconnaissance des spécificités de leur formation et à un renouvellement insuffisant de cette filière, les départs en retraite n'étant plus compensés malgré une augmentation certaine de la demande de soins. En effet, aucune mesure n'a encore été prise afin de rétablir le certificat d'études spéciales de gynécologie médicale qui avait été supprimé en 1984. La décision gouvernementale de mettre en place un diplôme commun à la gynécologie médicale et à l'obstétrique n'est pas satisfaisante, à plus d'un titre ; d'une part, elle ne garantit pas la formation des gynécologues médicaux et donc le renouvellement des postes hospitaliers et universitaires nécessaires au développement de cette filière, d'autre part, elle confronte à de nombreux obstacles les étudiants désireux d'opter pour la gynécologie médicale. Cette situation est pénalisante pour les praticiens mais également pour les patientes qui ne disposent, actuellement, d'aucune garantie concernant un accès libre et direct à un gynécologue mais aussi le remboursement par l'assurance maladie de leurs consultations et de leurs soins. Il est donc particulièrement regrettable que lors de l'examen, au Parlement, de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2001, les amendements déposés par l'opposition parlementaire afin de rétablir un diplôme d'études spécialisées de gynécologie médicale n'aient pas été retenus par le Gouvernement et sa majorité. Compte tenu de l'importance de ce problème de santé publique, il lui demande de prendre les mesures nécessaires afin de restaurer la spécialité de gynécologie médicale et d'assurer à chaque patiente le droit de consulter le praticien de son choix et d'obtenir un remboursement correct de ses dépenses par la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 59788
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 avril 2001, page 2064